

TUNIS, le 20 Février 1981

MSP/ 33 /D.H.-

CIRCOLAIRE N° 33 / 81

A

MESSIEURS LES DIRECTEURS DES HOPITAUX ET INSTITUITS
S/C DE MM. LES DIRECTEURS REGIONAUX DE LA SANTE
PUBLIQUE

(O) U.T.E.T./ : Changement de nom de certains services hospitaliers.

-/-

Il m'a été donné à constater que certains Hôpitaux et des services relevant de certaines formations hospitalières ont une appellation datant de l'époque coloniale.

En conséquence, Messieurs les Directeurs des établissements hospitaliers concernés sont invités à soumettre au Conseil de Santé de leur établissement la question de changement du nom de certains pavillons ou de celui de l'Hôpital, le cas échéant.

Aussi, les membres de chaque Conseil de Santé doivent-ils proposer au Département la substitution aux appellations inadéquates des dénominations tendant à recouvrir les noms de personnages médicaux et scientifiques éminentes anciennes ou contemporaines, plus particulièrement Tunisiennes, Arbes ou Musulmanes.

J. P. Rami
de P. Ph.

/ E MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

signé : Rachid SFIRI.